

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

## Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

## ADMINISTRATION.

Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir.

## LA SÉANCE D'HIER.

Dès onze heures du matin, les trains du chemin de fer de l'Ouest regorgeaient de monde, et à chaque départ il fallait ajouter des wagons supplémentaires. A midi et demi, les tribunes commencent à se remplir, et, à deux heures, elles sont tellement bondées que les retardataires, malgré leurs billets, doivent rester à la porte.

Parmi les spectateurs, on remarque le comte et la comtesse de Paris, le maréchal Mac-Mahon et sa femme, M<sup>mes</sup> Alphonse et Gust. de Rothschild, la comtesse de Bondy, Aubry-Vitet, Saint-Marc Girardin, Barbier, la vicomtesse d'Haussonville, la marquise de Mornay, comtesse de la Ferronnays, la duchesse de La Rochefoucauld-Bisaccia, la duchesse de Pozzo di Borgo, Target, de Saint-Blanquet, la comtesse de Montesquiou, la baronne de Lowenthal, Broët, Casimir Périer, la baronne de Laurenceau, la vicomtesse de Bardonnat, la baronne de Corcelles, la marquise de Lur-Saluces, de Saint-Pierre (de la Manche), Princeteau, la vicomtesse de Rainneville, Dahirel, Germain, de Guiraud, la comtesse de Choiseul-Praslin, la princesse Troubetskoi, la princesse Kotchoubey, la duchesse d'Audiffret-Pasquier, Roger (du Nord), Arago et M<sup>lle</sup> Arago, Ernest André, de Moltke, Laugel, Dubreuil de Saint-Germain, etc., etc.

A deux heures un quart, M<sup>lle</sup> Thiers et M<sup>lle</sup> Dosne entrent dans leur tribune. A peu près au même moment, M. Rouher arrive sans tambour ni trompette, mais armé d'un immense portefeuille qu'il dépose à sa place.

A deux heures et demie, M. Thiers apparaît, et à deux heures trente-cinq, M. Grévy, plus compassé que jamais, prononce solennellement ces paroles : Messieurs, la séance est ouverte.

Disons tout de suite que cette séance a déçouvert la curiosité, et qu'on pourrait justement la nommer « la séance des dupes. » On s'attendait à quelque bon scandale, à des cris du côté de la gauche, à une de ces tempêtes de vociférations et de coups de coupe-papier, dont elle est coutumière, à quelque riposte de M. Thiers. Il n'en a rien été.

L'Assemblée avait organisé contre M. Rouher la conspiration du silence, un silence glacial que le colonel Langlois lui-même n'a troublé par aucune interruption. Sauf une exclamation de M. Escarguel, le long discours de M. Rouher, le représentant de l'empereur, n'a soulevé ni clameurs de désapprobation ni applaudissements.

Un député cependant, M. Levert, a tenté d'applaudir au moment où M. Rouher descendait de la tribune, mais ses applaudissements sont restés solitaires, et l'Assemblée presque entière s'est levée pour voir quel était l'audacieux qui osait ainsi applaudir.

M. Rouher est resté ce qu'il était, un

habile orateur, et, pour un début à la tribune de l'Assemblée nationale, son discours ne manque pas d'habileté. Il s'est contenté de reprendre, une à une, les accusations de M. d'Audiffret-Pasquier et de prouver, ou plutôt d'affirmer, que l'Empire et les hommes de l'Empire sont innocents. Il eût volontiers répété son mot d'autrefois : « Nous n'avons fait aucune faute ; » mais un reste de pudeur l'a retenu.

En orateur expert, il a cherché à flatter la majorité, en attaquant le gouvernement de la Défense nationale ; mais la majorité ne s'est pas laissée prendre à cette ruse. Elle ne veut rien avoir de commun avec l'homme qui a perdu la France. Elle veut que justice soit faite des républicains du 4 septembre, mais ce n'est point aux hommes de l'Empire que convient le rôle de censeur.

Au physique, M. Rouher a peu changé. Il a toujours cette figure ample et pleine, ce regard nuageux et indécis, cette voix un peu empâtée et ce vague accent de terroir auvergnat qu'on lui connaît. Vers la fin de son discours, M. Rouher avait la voix tellement fatiguée et voilée qu'on l'entendait à peine.

M. Gambetta, les cheveux fraîchement coupés et luisants d'un cosmétique quelconque, est monté à la tribune après M. Rouher et a déclaré qu'il ne parlerait pas, ou du moins qu'il ne parlerait qu'après M. d'Audiffret-Pasquier. Le tout a été accompagné d'un coup de poing sur la tribune et d'applaudissements frénétiques à l'extrême-gauche.

La suite de la pièce est renvoyée au mercredi, 23 mai, à deux heures de l'après-midi.

En somme, la séance a été pour les curieux une séance de déception. Cependant, pour la juger, il faudrait savoir quel en sera le dénouement ; il faudrait savoir si M. d'Audiffret, ou M. Gambetta, ou M. Thiers ne forcera pas M. Rouher à remonter à la tribune et à traiter la question de l'Empire. Nous ne pouvons donc prévoir ce qui arrivera, ni quel sera le dénouement de l'affaire.

Toutefois, remarquons, en terminant, que M. Rouher a choisi habilement son terrain, car il s'est fait l'avocat de l'armée, ou du moins des officiers employés dans les bureaux du ministère de la guerre, et l'armée, nous le craignons, se montrera sensible à cette avance.

Nous supplions l'Assemblée de vouloir bien réfléchir au danger qu'elle court en s'aliénant les sympathies d'une portion considérable de l'armée, par des accusations dont plusieurs, sans doute, sont fondées, mais dont plusieurs aussi sont évidemment exagérées. Il y a là un vrai péril, et nous aurions aimé à voir M. de Cisse, chef naturel de l'armée, relever quelques-unes des attaques de M. d'Audiffret ; il ne fallait pas laisser ce soin à M. Rouher.

J.-B. Jaugoy.

Divers ordres du jour avaient été préparés sur l'interpellation de M. Rouher, et proposés aux diverses réunions de l'Assemblée.

Par M. de Belcastel :

« L'Assemblée nationale, blâmant l'imprévoyance, l'incurie, l'abus de pouvoir et l'improbité, sous quelque régime, empire ou 4 septembre, que les faits se soient produits, passe à l'ordre du jour. »

Par M. Dahirel :

« L'Assemblée nationale, laissant aux commissions nommées par elle le soin de rechercher tous ceux qui ont occasionné ou aggravé les malheurs de la patrie, laissant à la justice du pays le soin de les poursuivre, passe à l'ordre du jour. »

Par M. Lambert de Sainte-Croix :

« L'Assemblée nationale, se fiant à sa commission des marchés du soin de rechercher et d'atteindre toutes les responsabilités avant ou après le 4 septembre, passe à l'ordre du jour. »

Par M. le vicomte de Cumont :

« L'Assemblée nationale, estimant que les premiers auteurs de nos désastres n'ont ni le droit d'en rejeter la responsabilité sur d'autres, ni le droit de parler au nom de la France et du parti conservateur ;

» Estimant en outre que les hommes qui, après le 4 septembre, ont refusé de consulter le pays, ont par là même aggravé la situation et rendu plus accablantes les charges qu'une paix ruineuse nous impose, passe à l'ordre du jour. »

Par M. le marquis de Mornay :

« L'Assemblée, persévérant dans ses résolutions de suivre et d'encourager sa commission dans l'examen des causes des désastres du pays et dans l'œuvre de réparation des maux qu'elle a subis, passe à l'ordre du jour. »

Ces ordres du jour, hier, n'avaient pas encore été déposés ; il paraît probable que tout se terminera par l'ordre du jour pur et simple.

Ainsi que nous l'annoncions hier, nos reporters, égarés dans le champ des hypothèses, avaient bien raison de terminer leurs comptes-rendus prématurés par ces mots, que le résultat confirme pleinement : l'incertitude qui règne etc....

Le discours de M. Rouher n'a pas donné tout ce qu'on en attendait. Mais, qui sait ? peut-être n'a-t-il pas dit son dernier mot ; peut-être M. d'Audiffret, Gambetta ou M. Thiers ne le ramèneront-ils point à la tribune. Et alors de tous ces chocs pourrait jaillir quelque étincelle qui jetterait la lumière et la justice avec elle, dans toutes ces opérations et ces marchés, sur les véritables coupables. En attendant, nous empruntons à la presse

quelques appréciations et détails intéressants ce discours, qui prenait les proportions d'un événement dans le monde politique.

## LE DISCOURS DE M. ROUHER.

## LE COURRIER DE FRANCE.

M. Rouher a parlé ! Après deux ans de silence, il a repris le chemin de cette tribune, jadis Capitoles, aujourd'hui Calvaire ! Il a parlé !

Nous avons entendu cette voix, qui dominait 14,000 fonctionnaires ; nous avons revu ce geste solennel et parfois passionné, qui remplaçait si avantageusement la conviction. Il a parlé de sa sincérité comme au temps où l'on était séditieux en n'y croyant point. Nous l'avons retrouvé, non plus hautain, superbe, tel qu'il était aux jours de sa gloire, alors que deux cents fidèles lui criaient au début d'une harangue : Monsieur le ministre, vous allez avoir raison ! — mais doux, humble, presque modeste, cherchant d'ingénieuses atténuations de formes pour adoucir son auditoire et se concilier les sympathies. Lui, qui faisait autrefois les honneurs du Corps-Législatif en maître de maison ; lui, qui, à la porte de la salle, disait courtoisement à M. Thiers, député de Paris : « Passez le premier, monsieur, je suis ici chez moi, » il s'est fait hier le flatteur soumis, le courtisan respectueux de l'Assemblée nationale.

Hâtons-nous de le dire, c'était de sa part habileté plutôt qu'humilité.

Ses efforts ont échoué devant l'indifférence générale, et c'est à grand-peine qu'après quatre heures de tribune, il a pu obtenir un applaudissement de M. Levert.

Son discours renfermait cependant quelques révélations intéressantes, quelques chiffres curieux ; son historique de la question des marchés, dans toute autre bouche, eût produit un certain effet ; mais quelle autorité pouvait avoir cette éloquence mobile, qui s'est mise au service de toutes les causes, a défendu tous les systèmes, selon l'ordre du maître et les exigences de la situation.

## LA PATRIE.

C'était un grand inconvénient pour M. Rouher que l'espèce de rumeur préventive et chaque jour grossissante qui s'était formée autour de l'annonce de son discours. Le public politique français est, malheureusement pour la France, un véritable public de théâtre ; il est médiocrement ouvert aux discussions approfondies, à la raison, aux faits, aux démonstrations solides et topiques ; il se soucie peu d'être convaincu ; à chaque changement de saison, sur la question du moment, son siège est fait ; ce qu'il réclame, c'est d'être ému ; ce qu'il exige, c'est du dramatique, des effets de troisième acte, un beau tumulte de mélodrame. Après une scène émouvante qui caresse la sensibilité oisive de ses nerfs, chacun rentre au

logis, et au dessert discute le discours et l'orateur absolument dans les mêmes termes et avec des conclusions aussi vaines que celles qu'on emploierait pour la pièce nouvelle et l'acteur en vogue.

M. Rouher, reparaisant à la tribune dans des conditions dont tout le monde mesure la difficulté et devant un auditoire dont l'hostilité originelle est à peu près incommensurable, s'était évidemment promis de refuser toute espèce d'aliment, toute espèce de prétexte aux excitations spontanées ou calculées de ceux dont il ne pouvait espérer et attendre rien de plus que la faculté de parler librement. Dès le début, il a annoncé qu'il entendait circonscrire son argumentation à un ordre de faits précis et déterminés; qu'il s'interdirait toute généralité politique, toute récrimination d'un caractère absolu; que sa préoccupation était non pas de passionner le débat, mais de le spécialiser; en un mot, qu'il entendait faire un discours d'arithmétique et d'affaires, et non pas le moins du monde une harangue de tribun.

Il a tenu parole pendant trois heures. Pendant trois heures, avec cette abondance d'argumentation qu'on lui connaît, avec cette incomparable mémoire nourrie de faits, de dates et de chiffres qu'on a retrouvée intacte, il a poursuivi l'examen analytique et critique du rapport de M. Riant sur les marchés et du discours de M. d'Audiffret-Pasquier. Tout cela est à lire dans le texte même, les traits que nous pourrions en détacher perdraient de leur relief. Lisez, par exemple, l'historique des marchés Chollet, et vous verrez que dans ces marchés, qui sont au nombre de neuf, un seul a été conclu par le ministère Palikao, que tous les autres ont été contractés par le gouvernement de Tours et de Bordeaux, et qu'un seul de ces marchés a reçu une exécution régulière et complète, justement le marché Palikao. Tout le reste est à l'avenant.

Sur toute cette question des marchés, s'il reste des ténèbres à éclaircir, des irrégularités et des malhonnêtetés à poursuivre, c'est au gouvernement du 4 septembre, c'est à la dictature de M. Gambetta que la charge en incombe. Sur tout ce qui a précédé, la lumière est faite, les preuves matérielles, irréfragables sont fournies, la démonstration est donnée, non pas une démonstration vague, une démonstration hypothétique, mais une démonstration sur pièces, nous dirions volontiers une démonstration sur papier timbré, une démonstration de notaire administrant, dossier en main, la preuve de la non-participation de son client aux faits incriminés.

#### L'UNIVERS.

Le public, assez choisi, était néanmoins fort mêlé, et difficilement aurait-on pu dire s'il était venu d'un cœur sympathique à l'orateur ou avec un dessein profond d'hostilité. Peut-être la curiosité d'un débat qu'on se promettait plein d'émotions dominait-elle tout autre sentiment. Ce qui est sûr, c'est que les Anglais arrivés d'outre-Manche, tout exprès pour cette séance, qui devait être une boîte politique, s'en allaient fort désappointés. Une lady en parlait vivement au retour à Paris, et protestait qu'elle aurait perdu sa peine si elle n'avait contemplé à la séance le comte et la comtesse de Paris. Il n'y a eu d'un peu *amusing*, disait-elle, que M. de Gavardie.

L'Assemblée offrait un autre spectacle. Visiblement émue, curieuse et même inquiète, elle s'était imposée une réserve froide qui cadrerait si peu avec sa contenance ordinaire, qu'on ne pouvait se méprendre sur la pensée qui dictait cette attitude. Il y avait un parti-pris. Quoi qu'il advint, quoi

que dit l'orateur, les députés s'étaient évidemment juré de ne critiquer ni applaudir. Sauf à un ou deux moments, le serment a été tenu.

Cette tactique, qui ne montre, à notre avis, ni assez de force ni assez d'impartialité, était bien, du reste, la meilleure manière de faire échec à M. Rouher. Il n'est pas besoin d'être grand orateur pour savoir que rien ne glace le discours comme l'attitude passive d'un auditoire malveillant. Au contraire, les interruptions les plus hostiles fouettent l'éloquence et soutiennent l'orateur. Pendant trois heures, M. Rouher n'a pas joui de ce secours une seule fois.

Aussi la fatigue a-t-elle fini par l'emporter sur sa volonté, lorsque, dans la seconde partie de son argumentation, il en était venu à développer la brûlante question des arsenaux. C'était là, il l'avait dit lui-même, la partie la plus ardue de sa tâche, parce qu'elle touchait forcément à la question politique qu'il ne voulait point aborder. Il s'y était engagé, mais le silence de l'Assemblée lui rendait décidément trop pénible cette entreprise accablante. Pâle, tout couvert d'une sueur qui marquait visiblement les efforts qu'il s'imposait pour secouer la torpeur calculée de son auditoire, ne donnant plus du reste que des notes sourdes d'une voix embarrassée, il annonça l'intention de tourner court pour reprendre le débat, s'il se prolongeait. Cependant, il retrouva la force, avant de finir, de saisir et de lancer à l'adresse de M. Gambetta le mot accusateur qui devait, par une manœuvre habile, rallier à l'orateur l'Assemblée affirmant avec lui son pouvoir constituant. Mais cet effet encore fut manqué, l'habileté échoua devant le mutisme obstiné de la majorité tout entière, et quand il regagna sa place, M. Rouher put mesurer la force que donne à une Assemblée hostile contre l'orateur le plus puissant, le silence de parti-pris.

Cependant, on aurait tort de croire que l'attitude de l'Assemblée, en torturant M. Rouher, l'ait empêché de manier son sujet avec l'habileté qu'il sait mettre en ses discours. Ce n'est pas une preuve de peu de tact, en dépit de l'obstination silencieuse de la majorité, que d'avoir réussi en ces matières à ne soulever trop violemment contre lui ni les objurgations de la gauche, ni celles de la droite, ni même celles du gouvernement. Ecartant la politique et faisant un discours d'affaires, M. Rouher a montré en cette discussion des qualités maîtresses de méthode et de clarté qui rendront malaisée la réplique de M. d'Audiffret-Pasquier. Soit qu'il discutât la date et les clauses des marchés, soit qu'il combattît la singulière thèse qui attribue à l'élément collectif et insaisissable qu'on nomme les bureaux la responsabilité des marchés dont M. de Palikao, M. Gambetta et M. Thiers doivent être responsables, tour à tour, l'orateur développait ses arguments avec un calme, une précision et une vigueur qui déroutaient les plus fermes convictions. La démonstration sur ce point était si bien faite que M. d'Audiffret aurait sans doute été fort empêché de répondre sur-le-champ. Nous attendrons sa réponse avant de décider ce que valent les dates et les chiffres invoqués hier par M. Rouher. Si les uns et les autres étaient maintenus, il faut reconnaître que la Chambre s'est beaucoup trop pressée en ordonnant l'affichage par toute la France du fameux discours de M. le duc d'Audiffret sur le non moins fameux rapport Riant.

#### VERSAILLES.

On lit dans le *Courrier de France* :  
Hier soir, dîner chez M. Thiers. Une

dizaine d'invités, pas plus. Entre autres, M. d'Auberjeon, le marquis de Vogué, Ernoul, Lucien Brun, marquis de Montlaur, Chesnelong.

Inutile de dire qu'on a beaucoup commenté le discours de M. Rouher.

On a trouvé la fin du discours faible et maladroite. L'allusion à la dissolution de l'Assemblée a paru malheureuse. On se propose de rappeler aujourd'hui à l'avocat de l'Empire qu'il y a des dissolutions ministérielles qui se font au moyen d'un piquet de soldats, et qu'une leçon du respect dû aux Assemblées paraissait assez singulière dans la bouche de M. Rouher.

En somme, M. Thiers paraissait satisfait de la façon dont la séance s'était passée.

Il n'avait pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui. Il faudrait que quelque circonstance imprévue le fit monter à la tribune.

M. Gambetta ayant jugé à propos de monter hier à la tribune pour dire qu'il ne dirait rien, on devait supposer que son intention était de ne pas prendre part au débat soulevé par M. Rouher sur les marchés de la guerre.

Il paraît qu'il n'en est rien. Le chef de la gauche radicale annonce qu'il prendra la parole sur les marchés des délégations de Tours et de Bordeaux. C'est seulement sur la question de dissolution qu'il a refusé, dit-il, de répondre à la provocation de M. Rouher.

Aucun des projets d'ordre du jour discutés hier dans les réunions particulières n'a pu être arrêté d'une manière définitive. Des incidents imprévus peuvent dérouter les calculs et les plans de la majorité.

Cependant, si l'intervention de M. Gambetta dans la discussion ne veut pas la faire dévier du terrain circonscrit sur lequel elle a été placée par M. Rouher, il y aurait après le discours de M. d'Audiffret proposition et adoption d'un ordre du jour pur et simple.

### Chronique générale.

Le *Pays* publie la circulaire que M. Ch. Abbattuci vient d'adresser aux électeurs de la Corse. Nous y remarquons les passages suivants, qui affirment les croyances politiques du candidat :

« ... Je reste debout et je suis plus ferme que jamais dans ma foi politique, dans ma fidélité au malheur. Les événements qui se déroulent sous nos yeux depuis bientôt deux ans, loin d'ébranler mes convictions, les ont au contraire fortifiées. Je suis un partisan résolu de l'appel au peuple... »

« ... Quand le peuple aura directement manifesté sa volonté, les solutions de l'avenir ne seront plus livrées à la merci de l'intrigue, de la surprise ou de la violence, et notre société, incessamment secouée par la main de la révolution, pourra reposer sur une base solide et retrouver l'ordre véritable, la prospérité et la grandeur, sous la protection d'un gouvernement qui sera tout à la fois l'autorité et la démocratie, cette alliance féconde, réalisée par le vaste génie de Napoléon I<sup>er</sup>, et continuée avec éclat par Napoléon III. »

Pourquoi pas terminée avec éclat ! Cela fait penser aux bombes prussiennes.

Nous honorons la fidélité au malheur; mais nous plaçons avant tout le devoir envers la France, et nous ne pouvons comprendre qu'on ait le sentiment de ce devoir, quand on préconise un système politique

qui nous a conduit évidemment à l'abîme.

M. Pernollet, député de Paris et maire du XIII<sup>e</sup> arrondissement, avait proposé l'établissement d'une école congréganiste, rue Jenner; le conseil municipal ayant voté la création d'une école laïque, M. Pernollet a donné sa démission.

Dans l'état actuel du théâtre, en France, c'est une idée peu mûrie que celle d'en vouloir faire une école de moralisation. Le directeur des Beaux-Arts vient d'adresser une lettre aux directeurs des théâtres de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, pour leur demander à quel prix minimum ils consentiraient à abaisser leur prix d'entrée pour les matelots de la flotte. On espère par là arracher nos marins à la fréquentation des cabarets.

Nous dirons, avec l'*Union de l'Ouest* :

« L'ivrognerie est un grand mal; mais la corruption du cœur et de l'esprit n'est pas un mal moins redoutable. »

Il faut donc expurger le théâtre.

Les habitants de Pont-à-Mousson (Meurthe et Moselle) viennent de donner un exemple de généreux patriotisme.

Sur 53,555 fr. 08 dus par l'État pour logement de troupes, ils ont renoncé à 46,464 fr. 60, réduisant ainsi la dette du Trésor à 7,494 fr. qui ont été payés aux plus nécessiteux.

On vient d'ouvrir à la Petite-Pierre une souscription pour offrir un sabre d'honneur au sergent-major Bœltz, dont la conduite dans la défense de cette petite place lui a mérité d'être porté premier pour le grade de sous-lieutenant, sur le tableau d'avancement.

A Verdun on se propose d'offrir une épée d'honneur au général de Waldersbach, pour sa belle conduite pendant le siège de cette ville.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Lundi, à onze heures du matin, a eu lieu à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris une cérémonie patriotique des plus émouvantes :

Cinquante-et-un officiers, sous-officiers et soldats du 406<sup>e</sup> régiment d'infanterie, originaires d'Alsace-Lorraine, se présentaient, leur colonel, M. Péan, en tête, pour faire, devant M. le maire de cet arrondissement, leur déclaration d'option pour la nationalité française.

L'accomplissement de cette formalité a duré près d'une heure.

Les témoins de cet acte ne pouvaient se défendre d'une légitime émotion.

### Chronique de l'Ouest

ET

#### CHRONIQUE LOCALE

Un de nos amis et collaborateurs nous adresse la lettre suivante, à laquelle nous souscrivons de grand cœur.

Nous avons toujours regretté que l'incontestable talent de M. de Mirecourt se trouvât trop à l'étroit, dans les limites obligées d'un programme dont l'intention des actionnaires et le besoin du pays exigeaient qu'on ne sortît point.

Cette réserve faite, nous sommes à l'aise pour déclarer que l'estime et les sympathies personnelles des membres du comité sont acquises et restent au brillant littérateur,

et s'il lui en fallait un témoignage public, nous serions heureux de le lui donner ici.

#### LE COMITÉ D'ADMINISTRATION.

Saumur, le 21 mai 1872.

A MM. les Membres du Comité d'administration de l'Écho de l'Ouest.

Messieurs,

M. Eugène de Mirecourt avait accepté avec dévouement la tâche de fonder l'Écho de l'Ouest. Vous savez ce qu'a été cette tâche, et ce qu'il a fallu au rédacteur en chef d'énergie dans le travail pour la remplir.

Vous avez jugé le mérite de l'œuvre et, assurément, il n'est pas un seul des lecteurs de l'Écho qui n'ait apprécié le talent de l'écrivain.

Mais M. de Mirecourt, dont les convictions sont très-arrêtées, et peut-être un peu trop absolues, n'a pu se plier au vœu de la majorité des actionnaires et a préféré la retraite à une manière de faire qui ne lui agréait pas. Dès le 25 mars, il donnait sa démission, qu'il a renouvelée le 24 avril.

On peut différer d'opinion avec l'éminent littérateur, mais il est impossible de lui refuser l'estime que commande la délicatesse du sentiment qui le dirige. La considération que vous lui accordez le venge des outrages dont il a été l'objet.

Veillez agréer, Messieurs, etc.

B. Ch.

Nous nous empressons de rendre publique la lettre que nous venons de recevoir, et dont nous partageons les sentiments à l'endroit de M. de Mirecourt, tout en regrettant vivement qu'une plume aussi brillante que la sienne n'ait pu se soumettre aux désirs maintes fois exprimés de la voir se renfermer strictement dans les limites de notre programme du 15 février dernier. M. de Mirecourt sait bien, d'ailleurs, qu'il emporte les sympathies personnelles des membres du comité.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

23 mai 1872, 5 h. 49 s.

Préfet à Maire de Saumur.

Le maximum de la crue annoncée en Loire pourra être de 3<sup>m</sup> 25 à Saumur, et avoir lieu le 25, vers 9 heures du soir.

Orléans, 24 mai, 10 h. 10 m.

Saumur, 10 h. 45.

Le maximum de la crue, à Orléans, a été observé le 23 mai à 8 h. du soir; il s'est élevé à 2 m. 41. Ce matin, à 8 h., la Loire marque 2 m. 23.

Hier soir, un nouvel orage s'est montré à l'horizon et n'a fait que passer sur notre ville. Entre Longué et Beaufort, la terre sur un espace de 2 kilomètres a été couverte de dix centimètres de grêle. Le torrent d'eau qui tombait semble avoir protégé la récolte; la grêle du reste n'était pas très-grosse.

On nous demande de reproduire l'article suivant, publié dans l'Union de l'Ouest du 22 mai.

On écrit de Doué-la-Fontaine, le 21 mai :

Notre pays vient de faire une perte cruelle dans la personne de M. Lamarque, l'un de ses plus honorables habitants et de ses administrateurs les plus éclairés. L'assistance aussi nombreuse que recueillie, qui se pressait dimanche autour de son cercueil, et les paroles pleines de cœur et de sentiment par lesquelles un de ses collègues dans l'administration était venu se faire sur sa tombe, l'interprète de la douleur publique, étaient un éclatant hommage à la mémoire de l'homme de bien que l'on n'avait jamais vu pendant sa vie se soustraire à un devoir, se refuser à un service, reculer devant une œuvre de charité et de dévouement.

Enfant de Doué, élevé à son collège, après

s'être préparé par un travail assidu aux fonctions qu'il devait remplir, M. Lamarque, en devenant notaire, prit pour règle la justice et l'amour du bien; gardien scrupuleux des droits des familles, dépositaire de tous les secrets, on ne le vit jamais se prêter à une injustice, et il sut toujours unir par ses bons conseils et leur pacifiante influence les familles que la discorde avait entamées et dont l'union s'était brisée contre de vils intérêts. Il sut conquérir ainsi l'amour de ses concitoyens, l'estime et le respect de ses collègues, qui s'honorèrent en l'appelant aussi souvent qu'ils le purent à la présidence de la chambre.

Frappé au milieu de sa carrière, dans ses affections les plus chères, ayant vu mourir avant l'âge un fils unique auquel il aurait pu transmettre, avec l'intégrité de son nom, la charge que, pendant 25 ans, il avait honorée, M. Lamarque, sans cesser d'appartenir au notariat, puisqu'il devint notaire honoraire, céda son étude. Mais, en prenant ainsi sa retraite, ce n'est pas le repos qu'il cherchait. Alors commença pour lui une carrière nouvelle, toute de dévouement, où la pensée d'être utile devait être sa seule récompense. On le vit dans tous les conseils, dans toutes les administrations charitables de notre ville : adjoint au maire, suppléant de la justice de paix, trésorier du conseil de fabrique et du bureau de bienfaisance, membre de la commission des hospices. Partout on le retrouva, s'effaçant sans cesse et ne recherchant jamais la première place, sa modestie s'y serait refusée, mais toujours le premier au travail et à la peine, où l'appelaient le devoir.

Si M. Lamarque fut ce que je viens de dire dans la vie publique, il ne se fit pas moins aimer dans la vie privée où la droiture et l'aménité de son caractère, la sagesse et la modération de son esprit lui firent autant d'amis que de connaissances.

A quelles sources développa-t-il ainsi les qualités de son esprit, de son cœur et de son caractère? Sur quels principes régla-t-il toujours sa conduite et sa vie? M. Lamarque était essentiellement chrétien. Il eut le rare mérite, dans ce temps de compromis, de porter haut et ferme le drapeau de sa foi, donnant toujours l'exemple et ne reculant jamais dans la pratique exacte des devoirs qu'elle impose.

L'un de ces devoirs, le plus sacré, est le devoir de la charité. Simple dans ses goûts et dans ses habitudes, n'ayant jamais subi les entraînements du luxe qui dévore notre société moderne, M. Lamarque eut, on peut le dire, celui de la charité. Il comprenait, mais autrement que nos démocrates réformateurs, que l'éducation des classes laborieuses est pour elles l'un des premiers bienfaits, à la condition que la religion en soit la base et qu'elle vienne éclairer l'instruction qu'on leur donne. Il fit les plus généreux sacrifices pour la mettre à la portée de tous en la rendant gratuite.

L'un des premiers fondateurs, il y a plus de 25 ans, de l'établissement des Frères des écoles chrétiennes; au milieu de bien des luttes et de bien des traverses, il en devint pendant de longues années, pour ainsi dire le seul soutien. Les enfants le désignaient sous ce nom, *notre bienfaiteur*. Ce titre, le plus beau qu'il pût ambitionner, M. Lamarque le conservera toujours, car l'appui de son nom sera un gage de vie et de prospérité pour cette œuvre qui lui fut si chère.

Tel fut l'homme de bien, le citoyen dévoué, le chrétien charitable, dont notre ville porte le deuil. Je ne vous dirai pas quelle fut sa mort; quand on a su vivre comme lui, Dieu accorde toujours les grâces pour bien mou-

rir, et sa mort a été une manifestation éclatante des principes qui avaient dirigé sa vie. Il vivra, nous en sommes certains, pour son bonheur, dans l'Éternité; sa mémoire vivra longtemps dans nos cœurs.

A.-B. DE C.

#### Dernières Nouvelles.

Le courrier nous apporte les réponses de M. le duc Pasquier et de l'ex-dictateur Gambetta, avec la réplique de M. Rouher. Nous les publions de suite avec l'ordre du jour de l'Assemblée, et les réflexions si sages et si patriotiques de M. de Belcastel.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 22 mai 1872.

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER. — Messieurs, l'interpellation qui vous a été annoncée devait porter sur les mesures que devait prendre le gouvernement relativement aux faits dénoncés par la commission des marchés. On n'en a pas dit un mot. Depuis le 14 septembre 1870, l'enquête était ouverte. Vous n'avez pas parlé. La commission d'enquête a apporté ses résolutions. Il est bon que le pays, qui a été surexcité par les révélations que j'ai apportées à cette tribune, soit instruit.

Comme en 1866, vous n'avez pas fermé la bouche à l'orateur; vous lui avez accordé pleine liberté. M. Rouher a-t-il apporté le moindre éclaircissement?

Vous parlez de responsabilités, ajoute M. d'Audiffret-Pasquier, ne vous plaignez pas; vous en verrez d'aussi hautes que vous pourriez le souhaiter. (Applaudissements.)

Vous êtes venu troubler le calme du pays au nom d'une thèse impériale. Vous parlez de la responsabilité du comte de Palikao, et vous le justifiez; mais de quoi s'agit-il? Il s'agit d'abus et des moyens de les réprimer dans l'avenir. Et, depuis longtemps, j'ai dans ma poitrine la conscience de mon pays. (Très-bien! très-bien!) Et c'est vous qui vous en plaignez: je vais faire cette répartition. On a cru que j'avais apporté un rapport général, je n'ai apporté qu'un rapport spécial; quant au 4 septembre, il a continué vos agents.

S'il a fait ce qu'il a fait pour les marchés, à qui la faute? S'il est obligé d'écouter toute cette tourbe qui l'entoure, c'est parce que vos arsenaux sont vides. (Vifs applaudissements.)

Les agents ont été les mêmes, répète M. le duc d'Audiffret-Pasquier, le général Suzanne est à Paris, le général Thomas est en province, les agents ont été maintenus. Le gouvernement du 4 septembre a continué vos agents. Et pour la seule fois qu'il a bien fait, laissez-moi le dire. (Vive approbation.) Je suis assez disposé à lui reprocher d'avoir abusé des avocats, mais ici il ne l'a pas fait.

Comment voulez-vous que je sépare le 4 septembre des autres faits? Mais ce sont les mêmes agents qui ont agi, et vous parlez de responsabilité ministérielle; c'est la première fois de votre vie que vous parlez de responsabilité ministérielle. (Vifs applaudissements.)

M. d'Audiffret rappelle que M. de Palikao, comme M. Gambetta, a été appelé dans la commission d'enquête. La commission s'est arrêtée sur le seuil du ministère. La responsabilité du ministre est dans le cercle de son ministère. Vous plaidez en faveur de M. de Palikao, troublé par le sort de son fils; mais comment s'est-il distrait de sa douleur pour signer une augmentation de 80 0/0 à l'égard du marché Chollet? c'est ce qui pourrait lui être demandé.

Mais, en résumé, M. d'Audiffret-Pasquier déclare qu'il n'a voulu que poursuivre les abus.

Chollet a bénéficié en vingt-quatre heures de 750,000 fr., par les achats d'armes que vous lui laissez faire directement, au lieu de le faire agir comme votre agent.

Chollet a été pris comme un exemple; il occupe la plus grande partie du rapport et des interrogatoires.

Les marchés Jackson et Ferguson ont été commencés. Le marché Van de Wyver a été imposé par l'ambassade.

Quant aux autres marchés, on n'était pas libre de ne pas les continuer. Ceux qui vous ont succédé aux affaires ne pouvaient

pas résilier vos marchés, il fallait qu'ils les maintinssent. (Applaudissements à gauche.)

Mais M. le duc d'Audiffret-Pasquier a hâte d'arriver à la question capitale, aux arsenaux et aux approvisionnements. Y avait-il 10,000 canons?

L'orateur s'attache à prouver qu'il n'y en avait que 2,058 : 343 batteries multipliées par 6, c'est bien le chiffre.

Ah! si l'on considère des tubes en bronze comme des canons pouvant servir à défendre les soldats et le drapeau!... Si l'on considère les canons de Louis XIV comme de véritables canons d'attaque et de défense!... (Applaudissements.)

M. d'Audiffret-Pasquier rappelle ce qu'ont déclaré bien des généraux, que les approvisionnements manquaient aussi bien en vivres qu'en munitions. Le général Vinoy, dans sa retraite avait une préoccupation, celle de ne pas rencontrer l'ennemi, parce qu'il n'avait pas de cartouches.

Le maréchal Bazaine est dans une situation qui oblige à des ménagements, mais il a dit qu'il n'avait pas de munitions suffisantes et pas plus de quinze jours de vivres pour l'armée, c'est ce qui l'a obligé à aller dans Metz. Et dans Metz, il n'y avait pas d'approvisionnements suffisants. On peut ne pas croire le maréchal Bazaine; mais il y a le général Soleille, et il confirme ce que dit le maréchal Bazaine. Il y avait à peine 800,000 cartouches à Metz. Et l'on déclarait que les arsenaux étaient remplis en 1869. On disait hautement dans les Chambres que la France était complètement approvisionnée d'armes depuis quatre années. Et dans le Sénat! dans un de ces discours courtoisanesques dont M. Rouher avait le secret, on promettait la victoire, on voyait l'empereur à Berlin. Justifierez-vous cela comme vous avez essayé de justifier le Mexique? Vous voulez me forcer à placer les responsabilités, ajoute le duc d'Audiffret-Pasquier, et vous semblez croire que vous n'en avez aucune.

Mais dans votre exil, vous ne vous êtes donc pas fait dire ce que nous ressentions quand le sol tremblait sous nos pas et qu'il était envahi par la Prusse! Vous retirez-vous dans les secrets desseins de la Providence comme pour le Mexique? Non! je vous le dis, ce n'est pas assez! (Vifs applaudissements.) Vous ne vous êtes pas dit tout ce que nous souffrions, nous qui perdions nos fils, nos parents; vous ne vous êtes pas dit ce que nous souffrions, vous autres gens aux cœurs légers. (Nouveaux applaudissements.)

N'avons-nous pas le droit de vous crier ce mot antique : *Vare, Vare, redde legiones*, rendez-nous nos légions, rendez-nous la gloire de nos pères, rendez-nous nos provinces. (Vifs applaudissements.) Et surtout ne vous jetez pas en travers de ce que l'on a bien de la peine à réparer : la démoralisation. (Nouveaux applaudissements.)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier entre ensuite dans le détail de divers marchés. Il fait voir que la maison Cahen-Lyon agissait d'après un décret que le gouvernement du 4 septembre a dû continuer. Et ce décret était signé par M. Rouher. (Mouvement.)

Dans une péroraison un peu inespérée, M. Rouher a parlé contre la dissolution de l'Assemblée. Cette péroraison est quelque peu étrange dans sa bouche; il y a des gens qui travaillent à empêcher la réorganisation du pays à laquelle travaille avec nous l'homme vénéré que l'Assemblée a mis à la tête du gouvernement.

M. Rouher monte à la tribune.

Au début de nombreuses interpellations interrompent l'orateur.

M. Rouher revient aux marchés.

Il essaye la justification de ceux qui ont été nouvellement introduits aujourd'hui dans la discussion, après avoir dégagé le ministère Palikao de toute solidarité avec les marchés postérieurs au 4 septembre. L'affaire Chollet a été régulièrement faite sous le ministère Palikao. Le million qui a été donné était couvert par 1,817,000 fr. de livraisons déjà fournies. Les résiliations devaient être opposées quand il n'y avait pas de fournitures.

Pour ce qui est de l'affaire Godillot, elle a été réglée par le maréchal Randon après la sortie de celui-ci du ministère.

A l'égard des lits militaires, il y a eu adjudication publique, et celui qui a été adjudicataire a soumissionné à deux millions de moins que les autres.

Les haras semblent aussi justifiés dans leurs dépenses aux yeux de M. Rouher. Il en est de même, suivant lui, des mitraille-

ses et des canons à balles de Meudon. L'affaire était en dehors du ministère. Tout a été réglé et contrôlé par les inspecteurs généraux. En 1868, l'opposition demandait une enquête. Le maréchal Niel répondit : Voulez-vous donc livrer notre secret? — Mais l'enquête a été faite par les inspecteurs généraux, et votre enquête, ajoute M. Rouher, n'ira pas au-delà. Nous ne la redoutons pas.

M. Rouher affirme que les exigences en matériel de guerre étaient telles qu'il les a indiquées hier à la tribune, comme étant celles qui étaient présentes au 4<sup>er</sup> juillet 1870; les affûts et les munitions ne manquaient pas; les canons, les obusiers étaient accompagnés de leurs affûts et de ces munitions.

M. DAHIREL. — Ainsi, nous étions prêts pour la guerre?

M. ROUHER. — Je suis décidé à aborder cette question, mais avec tous les éléments qui sont entre les mains de la commission. De grandes responsabilités sont engagées. Je ne le nie pas, devant mon pays. Me croyez-vous donc tellement dépourvu d'âme et de cœur que je n'aie pas partagé les douleurs de ma patrie? J'ai pu avoir beaucoup de responsabilités, mais il y a eu des événements auxquels je n'ai pris aucune part. Et quand ce mot rappelé par M. d'Audiffret a été prononcé, je ne prenais pas part à la politique de mon pays! Depuis le 18 juillet, les responsabilités doivent être appréciées et nous dirons chacun quelle est notre part. Quand l'enquête sera complètement faite, nous discuterons. Mais ne me demandez pas de venir discuter sans armes, sans documents.

M. Rouher vient à l'allusion faite au discours du président du Sénat après la guerre déclarée.

J'ai déclaré alors ma confiance dans l'armée française.

Une voix. — Et avant?

M. GAMBETTA. — Vous me permettez, quelque légitime que soit votre impatience de mettre un terme à ces débats... Mais nous ne saurons jamais accepter la lutte avec l'avocat de l'Empire. Je vous disais hier que je connaissais la tactique de l'avocat de l'Empire; vous deviez voir apparaître cette amorce grossière de faire dévier la discussion sur le 4 Septembre et d'abriter la responsabilité de l'Empire qu'on vient au dernier moment de confesser.

Il y a deux ordres de faits dans les mar-

chés : l'un qui n'a été que la continuation de la tradition, l'autre où il y a des innovations, et c'est notre œuvre.

Et cette œuvre était nouvelle, je le répète, révolutionnaire. Nous avons eu deux hommes avec nous, entre autres M. Lecesne. D'un autre côté, nous avons eu 47 personnes chargées des marchés qui ont suivi les anciens errements. J'attends, d'un côté comme de l'autre, la justification. Cette action a été l'objet des clameurs de la plupart des honnêtes gens. La commission des marchés a été la cible générale. Notre responsabilité est engagée, et l'on verra si nous avons été les associés d'une bande qui a voulu profiter des malheurs de la patrie.

On a voulu faire dériver la question sur les affaires étrangères pour détourner la responsabilité qu'on ne justifiait pas sur les affaires impériales.

M. Gambetta s'attache à justifier ce qui s'est passé dans l'affaire Mottu. On avait parlé d'un dépôt de 183,000 fusils en Angleterre. On a envoyé un délégué en Angleterre. Le dépôt n'existait pas. C'était tout simplement un escroc qui voulait tromper. Mais il n'avait rien reçu, et le gouvernement n'avait rien payé. Il en a été de même pour une autre affaire Bellot-Deminière. Le gouvernement de la défense nationale pouvait être trompé, induit en erreur; mais celui-là était loyal et on ne l'abat pas. Quant à M. de Freycinet, on ne saurait l'attaquer.

M. de Gavardie adresse quelques mots.

M. GAMBETTA. — Je ne vous accorde pas la parole. Vous répondrez. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. — J'accorde seul la parole. M. de Gavardie répondra après l'orateur.

M. GAMBETTA. — Je vous prouverai que vous avez pris la fuite et fait livraison de la patrie. (Agitation nouvelle.) Je constaterai. Je vous pose ce dilemme : Ou vous aviez les armes, et alors pourquoi en quatre jours quarante-six contrats ou marchés d'armes? — Si vous n'aviez pas d'armes, alors vous êtes des traites! La patrie n'a pas alors assez de châtiments à vous infliger. Votre exil n'est qu'une lâche désertion. Il y a eu un sénateur qui a rempli son devoir : il est resté à Paris. Il a été odieusement assassiné. Quant à vous, vous couriez derrière la voiture de votre maître. (Applaudissements à gauche).

M. Gambetta, par des documents qu'il cite, démontre qu'il n'y avait pas de fusils, si ce n'est 279,000, en France vers le 4 septembre. Et ce document est signé Janvier de La Motte. L'orateur s'élève ensuite contre ce qu'a dit M. Rouher de ses angoisses patriotiques et en rappelant que M. Gambetta avait manifesté de la confiance dans l'arrêt de la Prusse devant Paris. Oui, monsieur, j'avais confiance, je l'ai encore. Après que vous avez précipité la France dans la guerre qu'elle faisait malgré elle, vous le saviez, et que vous empêchiez M. Thiers de parler, d'éclairer la France en face de l'ennemi dont ses conseils nous eussent certainement évité l'approche, comment ose-t-on se comparer à M. Thiers dans les douleurs de la patrie?

Quoi que vous fassiez, vous n'échapperez pas à la responsabilité qui vous incombe. Le Mexique vous poursuit, c'est là que vous avez d'abord compromis l'honneur de la France. L'homme de Sedan n'est venu en dernier, et avant lui Morny et Jecker, et bien d'autres soutiens de l'Empire. Le monde vous jugera et vous n'échapperez pas à la responsabilité de vos affaires véreuses aussi bien que de vos folies. (Applaudissements à gauche.)

M. DE BELCASTEL. — Puisque les hommes qui ont été à la tête du gouvernement ne reconnaissent aucune faute en se jetant à la tête les mêmes fautes, élargissons la responsabilité, et sachons nous garer des ambitieux de l'avenir. M. de Belcastel flétrit la conduite de l'Empire, qui n'a été que la démolition des caractères et qui nous a amenés à une humiliation que nos aïeux n'avaient jamais connue.

Quant à M. Gambetta, cet autre César, et les hommes du 4 septembre, aux yeux de M. de Belcastel, ils ont commis deux crimes de lèse-nation, dont ils ne se laveront jamais. Le premier, c'est de n'avoir pas convoqué immédiatement une assemblée française après le 4 septembre. C'est une inconséquence inouïe de méconnaître le génie de la France, quand on affectait de l'évoquer et qu'on ne croyait qu'en ses propres lumières. Le second, c'est d'avoir donné au gouvernement à la tête duquel on était le nom de République, quand la France n'avait rien dit. On s'est conduit comme si on avait dit : Périssent la fortune française, plutôt que la République. L'Alsace et la Lorraine n'ont été perdues que par le gou-

vernement du 4 septembre. (Agitation.) Les gouvernements révolutionnaires n'ont jamais porté bonheur à la France. (Approbatrice à droite.)

La discussion est fermée. M. de Mornay et d'autres députés ont présenté l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, confiante dans la commission des marchés, et persistant dans la résolution de poursuivre et d'atteindre toutes les responsabilités avant et après le 4 septembre, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche 26 mai 1872.

M. et M<sup>me</sup> LAUGIER. — M. Em. GOBY.

La Maison sans enfants, drame intime en 3 actes, du théâtre du Gymnase, par M. Dumanoir.

Les Bijoux de la délivrance, stances, dites par M. Laugier.

Brutus, lâche César, comédie vaudeville en 2 actes, du théâtre du Gymnase, par M. Rozier.

ORDRE : 1<sup>o</sup> Brutus; 2<sup>o</sup> Les Bijoux; 3<sup>o</sup> La Maison.

Le 1<sup>er</sup> tirage de l'édition in-8<sup>o</sup> de

**RABAGAS**

offerte tout entière gratuitement par

**PARIS-JOURNAL**

à ses abonnés de 6 mois étant épuisé, un retard de quelques jours sera apporté dans l'envoi des exemplaires qui n'ont pu encore être expédiés. — Cet envoi sera repris le 29 du mois courant.

Un an, 40 fr.; six mois, 22 fr.; trois mois, 12 fr. 2, rue Favart, PARIS.

LE

**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MAI 1872.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	53 23	»	05	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	390	»	5	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	400	»	5	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	488 75	»	»	2 50
5 % Emprunt	86 95	»	05	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	»	»	»	»	»	Orléans	296 50	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	5	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	292	»	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	2 50	»	»	»	Est	285 50	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	278 25	1	75	»	»	»	»	Nord	302	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	232 50	»	»	»	50	»	»	Ouest	288	»	»	»
— libéré	253 50	»	25	»	»	»	»	Midi	288	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3750	15	»	»	»	»	»	Deux-Charentes	276 25	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	675	»	»	»	5	»	»	Vendée	265	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	496 25	»	1 25	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	»	»	»	»	»	»					
				Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	»	5	»				
				Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	625	»	2 50	»				
				Crédit Mobilier	432 50	2	50	»				
				Crédit foncier d'Autriche	917 50	»	7 50	»				
				Charentes, 400 fr. p. j. août.	445	»	»	»				
				Est, jouissance nov.	496 25	»	»	»				
				Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	845 75	8	75	»				
				Midi, jouissance juillet.	611 25	»	3 75	»				
				Nord, jouissance juillet.	1000	2	50	»				
				Orléans, jouissance octobre.	832 50	»	2 56	»				
				Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	»	»				
				Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	»				
				Compagnie parisienne du Gaz.	685	»	2 50	»				
				Société Immobilière, j. janv.	31	»	»	50				

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques, Par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur, 1<sup>o</sup> Le dimanche 25 juin 1872, à midi, en la salle de la Mairie de la Fosse-de-Tigné (canton de Vihiers),

**MÉTairie DES SAULES**

Située à la Fosse-de-Tigné, Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, terres labourables, prés et vignes, d'une contenance totale de 21 hectares 86 ares 20 centiares. Cette métairie est affermée 1,400 francs. Mise à prix... 40,000 fr.

2<sup>o</sup> Le mardi 25 juin 1872, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur,

**1<sup>o</sup> DU FOUR A CHAUX**

De Sainte-Elisabeth, Situé commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, Avec ses dépendances, terrains

propres à l'extraction de la pierre calcaire et bois taillis, le tout d'une superficie d'environ 5 hectares 41 ares 88 centiares, et situé sur le bord de la Loire et de la route de Saumur à Geennes, près le bourg de Chenetulle-les-Tuffeaux. Mise à prix... 5,000 fr.

**2<sup>o</sup> DE DIVERS MORCEAUX De terres, prés, vignes et bois.**

Situés communes de Saumur, Ba-gneux, Distré et Rou-Marson. S'adresser, pour les renseignements : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur. (286)

**A AFFERMER**

POUR LA SAINT-JEAN 1873. **Un MOULIN A VENT** Situé rue des Moulins, à Saumur, Comprenant deux meules à l'anglaise, et tous les accessoires pour les fleurs pour le commerce. S'adresser à M. LOYAU, négociant, rue de la Comédie, à Saumur.

**ON DEMANDE des domestiques mariés** pour une ferme. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**

POUR LE 24 JUIN 1872,

**Maison**

A Saumur, rue du Port-Cigogne et rue du Canon,

Servant autrefois de roulage à M. ROCHER aîné, aujourd'hui occupée par M. GAURON, négociant. Cour, écurie à quinze chevaux, magasins et vastes dépendances. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (279)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**

DE SUITE.

Un pavillon, une autre petite maison de campagne et un jardin, au Vau-Langlais, près Saumur. (288)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Étude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après interdiction.

Le dimanche 2 juin 1872, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, au bourg de la commune de Brossay, dans la maison du sieur Jean Martineau, interdit, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et objets mobiliers.

On vendra :

Literie, armoire, buffet, huche, tables, coffre, chaises, batterie de cuisine, vaisselle, linge, draps, chemises d'homme et de femme, vêtements, serviettes, pendule, une charrette, charrue, ustensiles aratoires et autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte. S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

**APPARTEMENT**

A LOUER

Présentement,

Rue Royale, ancienne maison Raguideau, au second étage, Composé de deux belles chambres sur la rue, cabinet, cave, grenier, cour, buanderie, etc. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 31. S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (262)

**AVIS.**

Le percepteur de Montreuil-Bellay demande un jeune homme de 16 à 20 ans, se destinant au service de la perception des contributions directes. (190)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.